

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 543**20 mai 2003****SOMMAIRE**

A.P.V. S.A., Luxembourg	26059	bourg	26021
Abovo Group S.A., Luxembourg	26026	HCEPP Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	26021
AIBC Investcorp Holdings S.A., Luxembourg	26031	IBP, International and Regional Business Planning Cy, S.à r.l., Leudelange	26055
Airtech Europe S.A., Differdange	26046	Invifin S.A., Luxembourg	26046
Alda S.A.H., Luxembourg	26051	Itéma S.A.H., Luxembourg	26018
ASD Mobile Kommunikation, GmbH, Strassen ..	26050	Itéma S.A.H., Luxembourg	26018
Beekbaarimo S.A., Luxembourg	26051	Itéma S.A.H., Luxembourg	26018
Ber Banca Total Return, Sicav, Luxembourg	26024	Itéma S.A.H., Luxembourg	26018
Bergilux Holding S.A., Luxembourg	26051	Lecomte Frères, S.à r.l., Mamer	26037
Bestinver International Fund, Sicav, Luxembourg ..	26024	Libelux S.A., Luxembourg	26050
Bieffe Luxembourg S.A.H., Luxembourg	26053	Luxtime S.A., Mamer	26022
Bieffe Luxembourg S.A.H., Luxembourg	26053	Mediadigit International, S.à r.l., Luxembourg ..	26063
Biko Investments S.A., Münsbach	26032	Mondadori International S.A., Luxembourg	26064
Bordeaux Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg ..	26018	Nabis S.A., Luxembourg	26057
Brighton Company S.A., Luxembourg	26052	Nabis S.A., Luxembourg	26057
C.P.I. S.A., Compagnie de Participations Internationales, Luxembourg	26050	Nabis S.A., Luxembourg	26058
Capucins Diffusion, S.à r.l., Luxembourg	26053	Natexis Banques Populaires (Luxembourg) S.A., Luxembourg	26047
Clervaux Participations S.A., Luxembourg	26053	Patri Participations, S.à r.l., Luxembourg	26024
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	26048	Potsdamer Holding A.G., Luxembourg	26046
Coparin S.A.H., Luxembourg	26049	Riello International S.A., Luxembourg	26056
Coparin S.A.H., Luxembourg	26049	Riello International S.A., Luxembourg	26056
Dibelco International S.A., Luxembourg	26051	S.M.J. S.A., Luxembourg	26052
Dimmer-Zimmer, S.à r.l., Larochette	26050	Sigma Conseils S.A., Luxembourg	26054
Elia Ré S.A., Luxembourg	26048	Sigma Conseils S.A., Luxembourg	26054
Elia Ré S.A., Luxembourg	26048	Sodital Luxembourg S.A., Luxembourg	26038
Etna 2, S.à r.l., Luxembourg	26054	Sogenecomm S.A., Luxembourg	26026
Europe Shipping A.G., Grevenmacher	26019	Stilina S.A.H., Luxembourg	26052
European Assets Management S.A., Luxembourg ..	26060	Stratefi S.A., Luxembourg	26047
Fiduciaire Principale S.A., Luxembourg	26047	Tercas Lux Sicav, Luxembourg	26026
Finances et Valeurs S.A.H., Luxembourg	26019	Tereco S.A., Luxembourg	26021
First Target S.A., Luxembourg	26047	Tereco S.A., Luxembourg	26021
First Target S.A., Luxembourg	26047	Truckland S.A., Mertert	26064
Flamenco S.A.H., Luxembourg	26027	Vast Invest Holding S.A.H., Strassen	26023
Fondation des Amis du Musée National d'Histoire et d'Art	26019	Voyages Wengler, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26048
Fondation des Amis du Musée National d'Histoire et d'Art	26020	WPP (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	26022
Gabytrans, S.à r.l., Bascharage	26055	WPP Luxembourg Beta, S.à r.l., Luxembourg ..	26052
GEVAFIN S.A., Gevaert International Finance, Luxembourg	26050	WPP Luxembourg Delta, S.à r.l., Luxembourg ..	26056
Guisan S.A.H., Luxembourg	26055	WPP Luxembourg Epsilon, S.à r.l., Luxembourg ..	26019
HCEPP Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg		WPP Luxembourg Gamma, S.à r.l., Luxembourg ..	26049
		WPP Luxembourg Theta, S.à r.l., Luxembourg ..	26023

BORDEAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 65.224.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020292.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1998 et 1997 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00199 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020903.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999 et 1998 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00202 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020904.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 1999 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00204 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020906.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ITEMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.383.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001 et 2000 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00211 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020910.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

EUROPE SHIPPING A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.
H. R. Luxemburg B 83.558.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung abgehalten in Grevenmacher, am 11. Dezember 2002 um 14.00 Uhr

Mandatsverlängerungen

Die ordentliche Generalversammlung verlängert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, Houke Groen, wohnhaft in Grevenmacher, Govert W. MacLeanen, wohnhaft in NL-Hurwenen, und Marchje W. Koster-Kwaker-naak, wohnhaft in D-Langsur, sowie des Rechnungskommissars, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., mit Sitz in L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, bis zur ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2002 abstimmt.

Grevenmacher, den 11. Dezember 2002.

Für gleichlautende Ausfertigung zum Zwecke der Veröffentlichung

Der Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Diekirch, le 6 mai 2003, réf. DSO-AE00043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(021170.3/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 38.911.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00869 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(020684.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2003.

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 432.651.200,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.017.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l. (la Société) en date du 24 avril 2003

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gredt à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG EPSILON, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00069. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021025.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FONDATION DES AMIS DU MUSEE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART,
Etablissement d'utilité publique.

Exercice 2002
Situation des comptes

	31 décembre 2001 (€)	31 décembre 2002 (€)
CCP	22.672,24	42.161,43
BCEE	13.183,53	4.924,43
	<u>35.855,77</u>	<u>47.085,86</u>

Recettes et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002

Recettes	(€)	Dépenses	(€)
Cotisations	23.502,84	Frais administratifs	5.336,66
Dons	4.014,90	Logo	8.866,75
Bourses	9.925,12	Bourses	9.925,12
Voyages	136.680,99	Voyages	139.968,23
Nuit des Musées	1.240,00	Nuit des Musées	530,00
Museal (Bewing)	240,00	Visite Musée de la Ville	150,00
Expo Victor Hugo	270,00		
Intérêts	123,00		
	<u>175.996,85</u>		<u>164.766,76</u>

Excédent des recettes sur les dépenses: 11.230,09

Patrimoine net au 31 décembre 2002: 47.085,86

Prévisions pour 2003

Recettes	(€)	Dépenses	(€)
Cotisations et dons	35.000,-	Acquisitions et dons ¹	34.000,-
Voyages	130.000,-	Voyages	130.000,-
		Frais administratifs	7.000,-
	<u>165.000,-</u>		<u>171.000,-</u>

¹ dont participation publicité «Stater Muséen» et achat oeuvre Sylvie Blocher

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature / Signature

Le Président / Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021051.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FONDATION DES AMIS DU MUSEE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART,
Etablissement d'utilité publique.

Constituée le 24 mai 1993, approuvée par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1993, Mémorial 1993 C n°408
 et Mémorial 1997 C n°539.

Exercice 2002

Situation patrimoniale et recettes et dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 2002

	31 décembre 2001 (€)	31 décembre 2002 (€)	
Avoirs en banque	35.244,52	14.654,58	
Recettes		Dépenses	
Dons	5.884,34	Dons Stater Muséen ¹	25.000,00
		Frais administratifs	728,28
		Art Cologne	748,00
	<u>5.884,34</u>		<u>26.474,00</u>

¹ 12.500,- publicité (bus)

12.500,- corporate identity

Excédent des dépenses sur les recettes: € 20.589,94

Patrimoine net au 31 décembre 2002: € 14.654,58

Prévisions pour l'exercice 2003

Recettes		Dépenses	
Dons	7.000,- €	Acquisitions et dons	10.000,- €

Luxembourg, le 20 mars 2003.

Signature / Signature

Le Président / Le Trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021049.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.007.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00446, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(021113.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.007.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(021112.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

TERECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.337.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature.

(020965.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

TERECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 44.337.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le vendredi 2 mai 2003 à 11.00 heures au siège social*

1. L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs:

- M. Georges Cornet, demeurant Avenue de Tervueren, 266, B-1150 Bruxelles, Administrateur et Président

- M. Jacques Laurent, demeurant Avenue Jupiter, 91 a, B-1190 Bruxelles, Administrateur

- Mme Brigitte Roger, demeurant Avenue des Désirs, 17, B-1140 Bruxelles, Administrateur

- MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., siège social au 65, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur

- Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes annuels de 2005.

2. L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant MAZARS ET GUERARD (LUXEMBOURG), 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004 délibérant sur les comptes annuels de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01691. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020964.3/253/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

LUXTIME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 19, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 71.483.

Aujourd'hui le 8 mai 2003.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société LUXTIME S.A., 19, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

(1) La société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à 4, Broad Street, JE48TS, Saint-Héliér (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée. Teneur de	1007 actions
(2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée. Teneur de	1 action
En total	1008 actions

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 20.00 heures.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président et comme secrétaire de cette assemblée Monsieur Lucien Voet, qui accepte ces mandats.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour:

- (1) démission et décharge du commissaire aux comptes
- (2) nomination du commissaire aux comptes
- (3) divers

Les actionnaires présents déclarent avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour.

- (1) Démission et décharge du commissaire aux comptes

L'assemblée vote avec unanimité: la démission de la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch comme commissaire aux comptes.

- (2) Nomination du commissaire aux comptes

L'assemblée vote à l'unanimité: la nomination de la société ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, comme commissaire aux comptes à partir de l'année 2001.

- (3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 20.30 heures.

Rédigé au Luxembourg à la date susmentionnée en 3 exemplaires dont chaque partie reconnais en avoir reçu un.

Pour MAYA INVEST LTD. / Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A. / Pour SCOTMARSH FOUNDATION LLC.

L. Voet / L. Voet / L. Voet

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01743. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021064.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.787.256.115,-.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 68.213.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la Société)
en date du 24 avril 2003*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gretd à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00068. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021029.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

VAST INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 81.378.

Aujourd'hui le neuf mai 2003.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société VAST INVEST HOLDING S.A.H., 14, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen.

(1) La société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à 4, Broad Street, JE48TS, Saint-Héliér (Jersey), ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée. Teneur de	500 actions
(2) La société de droit luxembourgeois AUDICO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 14, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen, (Résidence Beethoven), ici représentée par son directeur Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewée. Teneur de	500 actions
En total	<u>1000 actions</u>

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 15.00 heures.

A l'unanimité des votes est nommé comme Président de cette assemblée directeur Monsieur Lucien Voet, et comme secrétaire, directeur Monsieur Lucien Voet, qui accepte ces mandats.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour:

- (1) démission et décharge du commissaire aux comptes
- (2) nomination du commissaire aux comptes
- (3) divers

Les actionnaires présents déclarent avoir dûment pris connaissance de l'ordre du jour.

- (1) Démission et décharge du commissaire aux comptes

L'assemblée vote à l'unanimité: la démission de la société LUX AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch comme commissaire aux comptes.

- (2) Nomination du commissaire aux comptes

L'assemblée vote à l'unanimité: la nomination de la société ELPERS & CO, REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, comme commissaire aux comptes à partir de l'année 2002.

- (3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 15.30 heures.

Rédigé au Luxembourg à la date susmentionnée en 3 exemplaires dont chaque partie reconnais en avoir reçu un.

Pour MAYA INVEST LTD. / Pour AUDICO INTERNATIONAL S.A. / Pour SCOTMARSH LLC.

L. Voet / L. Voet / L. Voet

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01744. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021066.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 220.715.125,-**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 79.019.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l. (la Société)
en date du 24 avril 2003*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gredt à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG THETA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021032.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BESTINVER INTERNATIONAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 48.065.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01635 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

V. Jean / C. Bouillon

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(020858.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BER BANCA TOTAL RETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.574.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01636 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

V. Jean / C. Bouillon

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

(020859.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

PATRI PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 92.819.

In the year two thousand and three, on the eighteenth day of April, at 4.00 p.m.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of PATRI PARTICIPATIONS, a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, in process of registration at the trade register Luxembourg section B, incorporated by deed enacted on February 18th, 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on April 18th, 2003, at 2.00 p.m., not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Alexandre Van Damme, companies director, residing professionally in Brussel, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Gérard Becquer, réviseur d'entreprise, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Xavier Pauwels, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100,000 (one hundred thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To acknowledge the transfer of 84,490 (eighty-four thousand four hundred and ninety) shares of the Company by PATRINVEST, société en commandite par actions, to PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners decide what follows:

Resolution

It is resolved to acknowledge the transfer of 84,490 (eighty-four thousand four hundred and ninety) shares with a par value of EUR 2,500.- (two thousand five hundred euros) each, of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, prenamed, by PATRINVEST, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, to PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, represented by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the partners of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, are:

- PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, owner of 84,490 (eighty-four thousand four hundred and ninety) shares;

- PATRINVEST, société en commandite par actions, owner of 15,510 (fifteen thousand five hundred and ten) shares.

Such amendment in the partnership of PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-huit avril, à 16.00 heures.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en cours d'enregistrement au R. C. Luxembourg section B, constituée suivant acte reçu le 18 février 2003, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte reçu le 18 avril 2003, à 14.00 heures, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Bruxelles, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Xavier Pauwels, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100.000 (cent mille) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Reconnaître le transfert de 84.490 (quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales de la Société de PATRINVEST, société en commandite par actions à PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, et en accord avec la loi luxembourgeoise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les associés décident ce qui suit:

Résolution

Il est décidé de reconnaître le transfert de 84.490 (quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales de EUR 2.500,- (deux mille cinq cent euros) chacune, de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, prédésignée, par PATRINVEST, société en commandite par actions, une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, une société régie par le droit du Luxembourg et ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, représenté par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois telle que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, sont:

- PATRI PARTICIPATIONS HOLDING, société en commandite par actions, pour 84.490 (quatre-vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts;

- PATRINVEST, société en commandite par actions, pour 15.510 (quinze mille cinq cent dix) parts.

Cette modification dans l'actionnariat de PATRI PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée, sera déposée et publiée au Registre de commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Van Damme, G. Becquer, X. Pauwels, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 50, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Elvinger.

(020864.3/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

TERCAS LUX SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.302.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01632 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

M. Paoli / P. Visconti

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(020861.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ABOVO GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 88.739.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 13 mars 2003

L'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01779. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020863.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

SOGENECOMM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.781.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 1999 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date statutaire.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01783. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020872.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FLAMENCO S.A.H., Société Anonyme Holding.
Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 93.223.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-seventh of March.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.852,

here represented by:

- Mr Christian Tailleur, private employee, residing in Luxembourg,
 - Mrs Deborah Buffone, private employee, residing in Luxembourg,
- acting jointly in their respective qualities of Manager and Proxyholder of the Company.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.765,

here represented by:

- Mr Christian Tailleur, prenamed,
 - Mrs Deborah Buffone, prenamed,
- acting jointly in their respective qualities of Manager and Proxyholder of the Company.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme holding under the name of FLAMENCO S.A.H.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 2nd Friday of June at 2 p.m. and the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2003.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto, as well as the law of July 31st, 1929 on holding companies.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares	155
Total: three hundred and ten shares	310

The shares have been paid up partially to the extent of a total amount of twenty-four thousand eight hundred Euro (24,800.- EUR) (more than 80%) by payment in cash, so that the said amount of twenty-four thousand eight hundred Euro (24,800.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand two hundred Euro (2,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

a) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.852,

b) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.765,

c) INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 66.006.

3.- Has been appointed statutory auditor:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, registered in the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 47.699.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2008.

5.- The registered office of the company is established in L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management of the company.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.852;

ici représentée par:

- Monsieur Christian Tailleux, employé privé, demeurant à Luxembourg,
 - Mademoiselle Deborah Buffone, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- agissant conjointement en leurs qualités respectives de directeur et de fondé de pouvoir de la société.

2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765;

ici représentée par:

- Monsieur Christian Tailleux, prénommé,
 - Mademoiselle Deborah Buffone, prénommée,
- agissant conjointement en leurs qualités respectives de directeur et de fondé de pouvoir de la société.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de FLAMENCO S.A.H.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives, ainsi que la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2. VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées partiellement à concurrence d'un montant total de vingt quatre mille huit cents Euros (24.800,- EUR) (plus de 80%), de sorte que cette somme de vingt quatre mille huit cents Euros (24.800,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs:

a) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.852;

b) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.765;

c) INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 66.006;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

EQUITY TRUST LUXEMBOURG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 47.699.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Tailleux - D. Buffone - G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2003, vol. 138S, fol. 64, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

G. Lecuit.

(021570.3/220/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

AIBC INVESTCORP HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 54.938.

Extrait des décisions des administrateurs du 11 avril 2003

- La démission de Malcolm K. Becker en tant qu'administrateur, avec effet au 1^{er} mars 2003, est acceptée;

- La nomination de Herman R.W. Troskie en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2003.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020923.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BIKO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.225.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of April,
Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. DALSTON LIMITED, with registered office at c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY BVI Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 84760;

2. COLLIVET LIMITED, with registered office at c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY BVI Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 79631,

both here represented by their sole director, Mr Olivier Ferres, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Such appearing person, acting in his here above stated capacities, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a 'société anonyme, which the founding shareholders form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of BIKO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Münsbach.

It may be transferred to any other address in Luxembourg City by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of bonds, which may be convertible.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at fifty thousand Euro (€50,000.-) represented by five thousand (5,000) shares of ten Euro (€10.-) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares will be created and remain as registered shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. The transfer of shares is subject to a pre-emption right as described below.

The shareholder (the «Seller») who intends to transfer his shares must notify by registered mail his intention and indicate the identity of the proposed third party purchaser and the agreed price to the board of directors. The board of directors must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders other than the Seller.

The shareholders who wish to exercise their pre-emption right must notify their offer within thirty (30) days by registered mail to the board of directors and the Seller.

If several shareholders intend to exercise their pre-emption right on the proposed sale, the shares are attributed proportionally to the number of shares they hold.

During the first seven (7) years following the Corporation's incorporation, the pre-emption right may be exercised at the Net Asset Value of the Corporation's assets as of 31 December of the preceding year, before dividend distribution. If, during a period of five (5) years following the exercise of the pre-emption right, the Net Asset Value of the Corporation's assets decreases, the price at which the pre-emption right has been exercised, will be decreased in the same proportion.

If the pre-emption right is exercised following the death, disability or illness of a shareholder and if during a period of five (5) years following the exercise of the pre-emption right, the Corporation realizes a capital gain on the disposal of all or part of one or several of its participations, the pre-emption price is increased by an amount corresponding to twenty-five per-cent (25%) of such capital gain.

After seven (7) years following the Corporation's incorporation, the pre-emption right may only be exercised at the price offered by the proposed third party purchaser.

The pre-emption price is, in all circumstances, payable over a period of five (5) years following the exercise of the pre-emption right.

If none of the shareholders intends to exercise his pre-emption right at the conditions fixed herein, the Seller is free to sell his shares to the proposed third party purchaser indicated in his initial proposal at the conditions fixed therein.

The transfer shall be null and void if the foregoing paragraphs are not respected.

Art. 7. In the event of a transfer by a shareholder (the «Seller») of all of his shares to a third party, the shareholder cannot sell his shares unless the third party acquires all of the shares held by all other shareholders, if such other shareholders wish to sell their shares.

In order to permit the other shareholders to exercise their rights under this article, the Seller must notify by registered mail the proposed transfer, the identity of the proposed third party purchaser, the method of payment and the proposed price to the board of directors. The board of directors must notify this information within eight (8) days by registered mail to the shareholders other than the Seller.

If any of the shareholders other than the Seller wishes to exercise his right set out in this article, such shareholder must, within thirty (30) days of the receipt of the notification referred to above, inform the Seller by registered mail of his decision as to whether or not he intends to sell his shares to the proposed third party purchaser.

If any of the shareholders other than the Seller exercises his rights set out in this article, the Seller cannot sell any of his shares to the proposed third party purchaser unless he sells his shares simultaneously with and on the terms as set out in the notice referred to above, as those shareholders who have so exercised their rights.

If for any reason the Seller fails to comply with this article, the Seller will be personally liable to purchase the shares from the other shareholders who wish to exercise their rights to sell under this article.

Title III.- Management

Art. 8. The Corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 9. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 10. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 11. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 12 of the present articles of association.

Art. 12. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 13. Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 14. The Corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 15. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of May at 3,00 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 17.- After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation. On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. The Corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provision

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2003.
2. The first annual meeting of the shareholders shall be held in 2004.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. DALSTON LIMITED, prenamed, two thousand five hundred shares	2.500
2. COLLIVET LIMITED, prenamed, two thousand five hundred shares	2.500
Total: five thousand shares	5.000

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of fifty thousand Euro (€50.000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro (€2.000.-).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:
 - Mr Carlo Schlessler, expert-comptable, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Mr Serge Krancencblum, expert-comptable, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Mr Jean-Paul Reiland, employee, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, section B under number 47.771.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

5. The registered office of the Corporation is established at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

6. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Corporation and its representation to one or several of the directors.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et trois, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. DALSTON LIMITED, avec siège social à c/o INTERNATIONAL TRUST COMPANY BVI Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC n° 84760;

2. COLLIVET LIMITED, avec siège social à c/oINTERNATIONAL TRUST COMPANY BVI Limited, International Trust Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC n° 79631.

Toutes deux ici représentées par leur seul administrateur, Monsieur Olivier Ferres, avec adresse professionnelle à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BIKO INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Münsbach.

Il pourra être transféré à toute autre adresse de Münsbach par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra prêter, emprunter avec ou sans garantie et émettre des obligations qui pourront être convertibles.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (€50.000.-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (€10.-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont et resteront nominatifs.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le transfert d'actions est sujet à un droit de préemption comme décrit ci-après.

L'actionnaire (le «Cédant») qui désire céder ses actions doit notifier par lettre recommandée son intention au conseil d'administration en précisant l'identité du tiers cessionnaire et le prix convenu. Le conseil d'administration doit dans les huit (8) jours notifier par lettre recommandée ces informations à tous les actionnaires autres que le Cédant.

Les actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption doivent notifier leur offre dans les trente (30) jours par lettre recommandée au conseil d'administration et au Cédant.

Si plusieurs actionnaires souhaitent exercer leur droit de préemption sur la vente proposée, les actions cédées leur sont attribuées proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Durant les sept (7) premières années suivant la constitution de la Société, le droit de préemption peut être exercé à la valeur nette des actifs de la Société au 31 décembre de l'année précédente, avant distribution de dividendes. Si, durant une période de cinq (5) années suivant l'exercice du droit de préemption, la valeur nette des actifs de la Société diminue, le prix auquel le droit de préemption a été exercé, sera réduit dans la même proportion. Si le droit de préemption est exercé suite au décès, l'incapacité ou la maladie d'un actionnaire et si durant une période de cinq (5) années suivant l'exercice du droit de préemption, la Société réalise une plus-value sur la cession de tout ou partie d'une ou de plusieurs de ses participations, le prix auquel le droit de préemption a été exercé sera augmenté d'un montant correspondant à vingt-cinq pour-cent (25%) de cette plus-value.

Après sept (7) années suivant la constitution de la Société, le droit de préemption ne peut être exercé qu'au prix proposé par le tiers cessionnaire.

Si aucun actionnaire ne souhaite exercer son droit de préemption dans les conditions ci-dessus, le Cédant est libre de céder ses actions au tiers cessionnaire indiqué dans sa proposition initiale et aux conditions y contenues.

La violation des paragraphes précédents entraîne la nullité de la cession.

Art. 7. En cas de transfert par un actionnaire (le «Cédant») de toutes ses actions à un tiers, le Cédant ne peut céder ses actions que si le tiers acquiert toutes les actions détenues par les autres actionnaires, si ces autres actionnaires désirent céder leurs actions.

Afin de permettre aux autres actionnaires d'exercer leurs droits définis par cet article, le Cédant doit notifier par lettre recommandée la cession proposée, l'identité du tiers cessionnaire, la méthode de paiement et le prix proposé au

conseil d'administration. Le conseil d'administration doit notifier ces informations par lettre recommandée endéans les huit (8) jours aux actionnaires autres que le Cédant.

Si un des actionnaires autres que le Cédant désirent exercer leur droit définis par cet article, cet actionnaire doit, endéans les trente (30) jours de réception de la notification décrite ci-dessus informer par lettre recommandée le Cédant de sa décision de céder ou non ses actions au tiers cessionnaire.

Si un des actionnaires autres que le Cédant exerce ses droits définis par cet article, le Cédant ne peut céder aucune de ses actions au tiers acquéreur à moins qu'il ne cède ses actions simultanément avec ceux des actionnaires ayant exercé leurs droits et dans les termes contenus dans la notification décrite ci-dessus.

Si pour une cause quelconque, le Cédant n'observe pas les conditions de cet article, le Cédant sera responsable à titre personnel de l'acquisition des actions des autres actionnaires qui désirent exercer leurs droits définis par cet article.

Titre III.- Administration

Art. 8. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 14. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour-cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2003.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. DALSTON LIMITED, prénommée, deux mille cinq cents actions	2.500
2. COLLIVET LIMITED, prenamed, prénommée, deux mille cinq cents actions	2.500
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été libérées intégralement par paiement en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euro (€50.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille Euro (€2.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - Monsieur Carlo Schlessler, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Monsieur Serge Krancenblum, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
 - Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - ERNST & YOUNG S.A., société anonyme, avec siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 47.771.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2004.
5. Le siège social de la Société est établi à 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise seule fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire comparant prémentionnés a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Ferres - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 17CS, fol. 53, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J. Elvinger.

(021583.3/211/357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

LECOMTE FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 11, rue de Dange Saint-Romain.

R. C. Luxembourg B 73.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 mai 2003.

Signature.

(020874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

SODITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 93.234.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the thirty-first of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in the Netherlands Antilles under the denomination of SODITAL LUXEMBOURG N.V., and having its registered office in Curaçao (Netherlands Antilles), Scharlooweg 81, hereinafter referred to as the «Company», incorporated under the Netherlands Antilles Laws pursuant to a deed executed before Mr Johannes Bernardus Maria Clement, candidate civil law notary, residing in Curaçao acting as designated substitute of Mr Miguel Lionel Alexander, civil law notary in Curaçao, on 19 July 1990.

The meeting begins with Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Vania Baravini, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, with professional address in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the 7.840.000 shares of a par value of EUR 1 each, and representing the total capital of EUR 7.840.000 are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons present at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, as well as the proxies of the represented shareholders, signed by the shareholders present and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Ratification of the shareholders' resolutions adopted on March 31, 2003, to approve, among others, the transfer of the registered office from Scharlooweg 81, Curaçao, Netherlands Antilles to L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire and to adopt the Luxembourg nationality.

2. Complete updating of the by-laws, in order to adapt them to the Luxembourg company law.

3. Resignation of EQUITY TRUST (CURAÇAO) N.V. of its mandate of director and discharge for the exercise of its mandate.

4. Appointment of three new directors:

- Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- and confirmation of the new board of directors:
- Mr Ronald McLean Adair, company director, St. Martin, Jersey, Channel Islands,
 - Mr Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- Mr Ronald McLean Adair will be elected as chairman of the board of directors.

Their mandate will expire at the general meeting which will be called to deliberate on the annual accounts as at June 30, 2003.

5. Appointment of a statutory auditor, AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.

Its mandate will expire at the general meeting which will be called to deliberate on the annual accounts as at June 30, 2003.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The general meeting decides to ratify the resolution taken by the Extraordinary General Meeting of Shareholders of SODITAL LUXEMBOURG N.V., at its meeting held in Curaçao on March 31, 2003, to transfer, without discontinuance in its legal personality, the registered office of the Company from Curaçao (Netherlands Antilles), Scharlooweg to L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire with effect as per March 31, 2003, and to adopt the legal form of a société anonyme.

A copy of the said meeting, after having been signed *ne varietur* by the members of the board and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The general meeting decides to adopt the patrimonial statement of the Company as at March 22, 2003, as the closing balance sheet of the operations of the company in the Netherlands Antilles and as the opening balance of the company in Luxembourg, the said balance sheet showing a net equity of EUR 9.014.189,68

Said closing balance and opening balance, after having been signed *ne varietur*, by the proxyholder of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides to adopt the auditor's report drawn up by BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseur d'entreprises, with address in Luxembourg, on March 31, 2003, which concludes as follows:

«On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the board of directors of SODITAL LUXEMBOURG N.V. for transfer of its registered office to Luxembourg in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in number and par value to the 784.000 shares of SODITAL LUXEMBOURG S.A. of par value EUR 10.00 each totalising EUR 7,840,000.00.»

Said report, after having been signed *ne varietur*, by the proxyholder of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The general meeting decides to fix the share capital of the Company at EUR 7,840,000.- represented by 784.000 shares with a par value of EUR 10.- each.

Fifth resolution

The general meeting decides to adapt the articles of association to the new nationality and new legal form of the company, which will henceforth read as follows:

«Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. The name of the joint stock company is SODITAL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 7,840,000 (seven million eight hundred and forty thousand Euro) divided into 784,000 (seven hundred eighty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The shares are and remain in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 9,800,000 (nine million eight hundred thousand Euro) to be divided into 980,000 (nine hundred eighty thousand) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on March 31, 2008, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the com-

pany, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

At the request of the shareholder share certificates may be issued for the shares. The share certificate shall be signed by two directors.

Art. 6. All shares of the company shall be entered in a share register to be kept by the Board of Directors or by a natural or legal person designated for that purpose by the Board of Directors. Each entry shall state the name of the shareholder, his residence or his chosen domicile, the quantity, the class, the number of shares issued, the numbers of the shares and the par value of each shares.

Each transfer and devolution of a share shall be annotated in the share register and each such entry shall be signed by the Board of Directors or by a natural or legal person designated for that purpose by the Board of Directors of the Company.

Art. 7. Any transfer of one or more shares will require the prior written approval of the General Meeting of Shareholders.

This approval shall be requested by registered mail by the Shareholder to the attention of the Board of Directors, and will state the number of shares as well as the price and the name(s) of the person(s) to whom he as the Shareholder is willing to sell.

Within four weeks after the receipt of the letter mentioned in the precedent paragraph, an Extraordinary General Meeting will be held in order to deal with the transfer. The Board of Directors shall notify the Shareholder of the decision by registered mail.

If no decision is notified to the Shareholder within three months, the request will be considered to be accepted.

Board of directors - Statutory auditors

Art. 8. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 9. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 10. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 11. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified a true copy by one director or by a proxy.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 14. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 15. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of November at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on July 1st and ends on June 30th of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.»

Transitory Provisions

1) The first financial year shall end on the 30th of June 2003.

2) The first annual general meeting of shareholders under Luxembourg Law shall be held in 2003.

Sixth resolution

The general meeting decides to accept the resignation of EQUITY TRUST (CURAÇAO) N.V. as director, to give it discharge and to fix the number of directors at four.

Seventh resolution

The general meeting decides to appoint as three new directors:

- Mr John Seil, born on September 28th, 1948 in Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- Mr Pierre Lentz, born on April 22nd, 1959 in Luxembourg, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- Mr Luc Hansen, born on June 8, 1969 in Luxembourg, licencié en administration des affaires, with professional address in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Ronald McLean Adair, born on July 30, 1956 in Belfast, company director, with professional address in Faldouet Cottage, La Grande Route de Faldouet, St. Martin, Jersey, Channel Islands, is the fourth Director.

Mr Ronald McLean Adair, prenamed, is elected as chairman of the board of directors.

Their mandates will expire at the end of the annual general meeting which will be held in the year 2003.

Eighth resolution

The general meeting decides to appoint as statutory auditor:

AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 65.469.

Its mandate will expire at the end of the annual general meeting which will be held in the year 2003.

Ninth resolution

The general meeting decides to delegate to the board of directors all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in the Netherlands Antilles and in Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately ninety-five thousand euros (95,000.- EUR).

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie aux Antilles néerlandaises sous la dénomination SODITAL LUXEMBOURG N.V., ayant son siège social à Curaçao (Antilles néerlandaises), ci-après dénommée «La société», constituée sous le droit des Antilles néerlandaises, suivant un acte passé devant Monsieur Johannes Bernardus Maria Clement, candidat notaire de droit privé, demeurant à Curaçao agissant comme remplaçant désigné de Monsieur Miguel Lionel Alexander, notaire de droit privé à Curaçao, le 19 juillet 1990.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Vania Baravini, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare alors que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 7.840.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant l'intégralité du capital de EUR 7.840.000,- sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps qu'elles.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1) Ratification des résolutions des actionnaires adoptées le 31 mars 2003 qui ont décidé entre autres de transférer le siège social de la Société de Scharlooweg 81, Curaçao, Antilles Néerlandaises à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire et d'adopter la nationalité luxembourgeoise.

2) Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise.

3) Démission de EQUITY TRUST (CURAÇAO) N.V. de son mandat d'administrateur et décharge pour l'exercice de son mandat.

4) Nomination de nouveaux administrateurs:

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
 - Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- et confirmation du nouveau conseil d'administration:

- Monsieur Ronald McLean Adair, administrateur de société, Faldouet Cottage, La Grande Route de Faldouet, St. Martin, Jersey, Channel Islands,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Ronald McLean Adair sera nommé président du conseil d'administration.

Leur mandat expirera à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les comptes annuels du 30 juin 2003.

5. Nomination du commissaire aux comptes: AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat expirera à l'assemblée générale qui est appelée à délibérer sur les comptes annuels du 30 juin 2003.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SODITAL LUXEMBOURG N.V. tenue à Curaçao le 31 mars 2003 pour transférer le siège social de la Société de Scharlooweg 81, Curaçao, Antilles Néerlandaises à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire, avec effet au 31 mars 2003, et d'adopter la forme d'une société anonyme.

Une copie dudit procès-verbal restera, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation financière de la Société au 22 mars 2003 en tant que bilan de clôture de la Société aux Antilles Néerlandaises et bilan d'ouverture à Luxembourg, ledit bilan montrant un actif net de EUR 9.014.189,68.

Ledit bilan d'ouverture et de clôture, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter le rapport établi par BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Réviseur d'entreprises, avec adresse à Luxembourg, en date du 31 mars 2003 qui conclut comme suit:

«On the basis of the procedures which we have performed it is our opinion that the method of valuation adopted by the board of directors of SODITAL LUXEMBOURG N.V. for transfer of its registered office to Luxembourg in relation to the contribution in kind results in a value which corresponds at least in number and par value to the 784.000 shares of SODITAL LUXEMBOURG S.A. of par value EUR 10,00 each totalising EUR 7.840.000,00.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le capital social de la société à EUR 7.840.000,- représenté par 784.000 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle nationalité et à la nouvelle forme légale de la société, lesquels auront désormais la rédaction suivante:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. La dénomination de la société anonyme est SODITAL LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.840.000 (sept millions huit cent quarante mille euros) représenté par 784.000 (sept cent quatre-vingt-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Les actions sont et restent nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 9.800.000 (neuf millions huit cent mille euros), divisé en 980.000 (neuf cent quatre vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 31 mars 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Des certificats d'actions pourront être émis à la demande de tout actionnaire. Les frais relatifs à l'émission de certificats d'actions seront à la charge de l'actionnaire concerné.

A la demande de tout actionnaire, il pourra également être procédé à l'émission de certificats d'action portant sur une ou plusieurs actions. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs.

Art. 6. Les actions seront portées sur un registre devant être tenu par le Conseil d'Administration ou la personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration. Le registre indiquera le nom de l'Actionnaire, son adresse ou son domicile élu ainsi que la quantité, la classe, le nombre des actions et le montant nominal payé relativement à chacune des actions.

Tout transfert ou autre changement de la propriété d'une action sera inscrit au registre des actions et toute inscription sera dûment signée par ou pour le compte du Conseil d'Administration de la Société.

Art. 7. Le transfert d'une ou de plusieurs actions n'est seulement possible qu'après avoir obtenu l'approbation écrite préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'approbation devra être demandée par lettre recommandée adressée par l'Actionnaire au Conseil d'Administration, indiquant le nombre des actions, le prix ainsi que le(s) nom(s) de la ou des personnes à qui l'Actionnaire souhaite transférer ces actions.

Endéans quatre semaines après réception de l'avis défini au paragraphe précédent, une Assemblée Générale des Actionnaires sera tenue dans le but de décider sur la demande. Le Conseil d'Administration devra informer l'Actionnaire de la décision par lettre recommandée.

Si aucune décision n'est notifiée à l'Actionnaire endéans les trois mois après l'envoi de la lettre recommandée, la demande sera réputée avoir été acceptée.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 11. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 15. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de novembre à 11 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social se terminera le 30 juin 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire de droit luxembourgeois se tiendra en 2003.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de EQUITY TRUST (CURAÇAO) N.V. en tant qu'administrateur, de lui donner décharge et de fixer le nombre des administrateurs à quatre.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer 3 nouveaux administrateurs:

- Monsieur John Seil, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

- Monsieur Pierre Lentz, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

- Monsieur Luc Hansen, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, licencié en administration des affaires, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Ronald McLean Adair, né le 30 juillet 1956 à Belfast, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Faldouet Cottage, La Grande Route de Faldouet, St. Martin, Jersey, Channel Islands, est le 4ème administrateur.

Monsieur Ronald McLean Adair, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2003.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes:

AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg B 65.469. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2003.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour exécuter toutes les formalités requises pour la radiation, l'enregistrement et la publication aussi bien aux Antilles Néerlandaises qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à quatre-vingt-quinze mille euros (95.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, V. Baravini, L. Hansen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, vol. 16CS, fol. 95, case 10. – Reçu 90.141,90 euros.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

G. Lecuit.

(021604.3/220/503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1948 Luxembourg, 48, rue Louis XIV.

R. C. Luxembourg B 48.923.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 avril 2003

Le Conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 48, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020865.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

AIRTECH EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 36.184.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 27 novembre 2002

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Wolfgang Stratmann, General Manager.

HRT REVISION, S.à r.l.

D. Ransquin

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2003, réf. LSO-AC02690. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020868.3/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

INVIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 43.890.

Extrait des décisions des administrateurs du 11 avril 2003

- La démission de Malcolm K. Becker en tant qu'administrateur, avec effet au 1^{er} mars 2003 est acceptée;
- La nomination de Herman R.W. Troskie en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2003.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020925.3/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 35.141.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00819 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(020875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FIDUCIAIRE PRINCIPALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 57.661.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMACORP S.A.

Signature

(020877.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

STRATEFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.803.

Les comptes annuels aux 30 septembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00216 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020878.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FIRST TARGET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.031.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020917.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

FIRST TARGET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.031.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020919.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

VOYAGES WENGLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 29.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2003, vol. 327, fol. 35, case 8-1, resp. à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2003.

(020879.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

COBEPA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.820.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00225 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020880.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ELIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01688, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature.

(020957.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ELIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 86.097.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 31 mars 2003 tenue au siège social de la société*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

- 1) M. Yvan Hella, Directeur général ELIA ASSET S.A., demeurant au 17, Avenue de l'Orée, B-1420 Braine l'Alleud, Belgique, Administrateur;
- 2) M. Jacques Fraix, Chef du département Administration - Gestion ELIA ASSET S.A., demeurant au 1, rue de l'Inradji, B-1400 Nivelles, Belgique, Président du Conseil d'Administration;
- 3) M. Roel Goethals, Directeur Infrastructures ELIA ASSET S.A., demeurant au 16, Slameuterstraat, B-2860 Sint-Katelijne-Waver, Belgique, Administrateur;
- 4) M. Jacques Vandermeiren, Chef du département Affaires juridiques et Relations sociales ELIA ASSET S.A., demeurant au 32, Sint Andriesstraat, B-2000 Antwerpen 1, Belgique, Administrateur;
- 5) MARSH MANAGEMENT SERVICES LUXEMBOURG S.A., 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, représentée par M. Claude Weber, Administrateur.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2004 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2003.

2) L'Assemblée nomme KPMG AUDIT S.C. comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2004 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020955.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

COPARIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.554.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00220 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020891.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

COPARIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.554.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mars 2003

Conseil d'administration

- L'assemblée générale prend acte des démissions de leur mandat d'administrateur de Madame Hardenne Nicole et de Monsieur Varin Christian et de nommer en leur remplacement Madame Reuter Carine et Monsieur Antoine Jean-Hugues pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le mandat d'administrateur de M. Fons Mangen est renouvelé pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Suite à ces décisions, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2003 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19B, rue du Faing, B-6810 Jamoigne
- Reuter-Bonert Carine, Employée privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale prend acte de la démission du mandat des Commissaires aux Comptes d'ANDERSEN, L-2180 Luxembourg ainsi que de PricewaterhouseCoopers, L-1014 Luxembourg et de nommer M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny en leur remplacement pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020893.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.464.556.950,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.018.

—
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l. (la Société)
en date du 24 avril 2003*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gredt à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG GAMMA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00056. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021035.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

C.P.I. S.A., COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS INTERNATIONALES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.683.

—
Les comptes annuels statutaires et consolidés aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00249 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Directeur

(020885.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

DIMMER-ZIMMER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7625 Larochette, 2, rue Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 7.594.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Diekirch, le 6 mai 2003, réf. DSO-AE00052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 7 mai 2003.

Signature.

(020886.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ASD MOBILE KOMMUNIKATION, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 13.167.

—
Les statuts coordonnés au 2 avril 2003 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange, le 22 avril 2003.

M. Lecuit

Notaire

(020888.3/243/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

GEVAFIN S.A., GEVAERT INTERNATIONAL FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 6.934.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00240 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020889.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

LIBELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

—
Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00229 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020894.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BERGILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.604.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00223 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Mangen

Administrateur

(020896.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

DIBELCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 71.550.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2002 et 2001 enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00263 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

F. Mangen

Administrateur

(020898.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ALDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	- 2.273,03 USD
- Résultats reportés.	1.361.731,91 USD
- Report à nouveau	<u>1.359.458,88 USD</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(021068.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BEEKBAARIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 71.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2003

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- COMPAGNIE DE REVISION S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00200. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021038.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

STILINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 38.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	1.336.188,74 EUR
- Perte de l'exercice.....	- 1.497,74 EUR
- Report à nouveau	1.334.691,00 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2003.

Signature.

(021069.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

S.M.J. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 5, rue Barblé.
R. C. Luxembourg B 24.298.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(020901.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BRIGHTON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.824.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03537, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020908.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.464.551.010,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.015.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l. (la Société)
en date du 24 avril 2003*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gretd à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG BETA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021037.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.133.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2003.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(021018.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

BIEFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 55.133.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 mars 2003

- Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, L-1858 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Alain Vasseur, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- La société TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.417 est nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de HIFIN S.A., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour BIEFFE LUXEMBOURG S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01515. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021015.3/696/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

CAPUCINS DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020909.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

CLERVAUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.188.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020911.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

ETNA 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.769.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05277, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020913.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

SIGMA CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 69.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01582 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour SIGMA CONSEILS S.A.

Signature

(020932.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

SIGMA CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 49, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 69.931.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2003

Le 18 avril 2003, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société SIGMA-CONSEILS S.A.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Salerno Antoine.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Salerno Sébastien.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Salerno Jean-François.

La totalité des actions est présente ou représentée, ainsi que le témoigne la liste de présence, qui après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur le président expose que la présente assemblée:

A. a pour ordre du jour:

1. Lecture du rapport du conseil d'administration;

2. Lecture du rapport du commissaire sur les comptes annuels au 31 décembre 2002;

3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002;

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire pour leur fonction au cours de l'année 2002;

5. Affectation du résultat;

6. Vote sur la continuation de la société conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

7. Divers.

B. que la totalité des actions est présente, et que les associés présents se reconnaissent dûment convoqués.

C. la présente assemblée, réunissant la totalité des actions étant ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Après discussion, l'assemblée générale prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Après lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, les associés approuvent à l'unanimité les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

Les associés donnent à l'unanimité pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire pour leur fonction au cours de l'année 2002.

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité de reporter la perte de l'année 2002.

Quatrième résolution

Les associés décident à l'unanimité la continuation de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Liste des présences

<i>Nom</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Signature</i>
Monsieur Salerno Antoine.	200	Signature
Monsieur Salerno Sébastien.	25	Signature
Monsieur Salerno Jean-François	25	Signature
	250	

Signature / Signature / Signature
Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01584. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020930.2//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

GABYTRANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bascharage.
 R. C. Luxembourg B 57.397.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre
 FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
 Signature

(020921.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**IBP, INTERNATIONAL AND REGIONAL BUSINESS PLANNING CY, S.à r.l.,
 Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Leudelange.
 R. C. Luxembourg B 19.752.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre
 FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
 Signature

(020928.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

GUISAN S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 45.372.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 16 avril 2003, la démission de Monsieur Stefan Romlin en qualité d'administrateur ainsi que la cooptation en qualité de nouvel administrateur de Madame Monica Menzel demeurant à L-2652 Luxembourg, ont été acceptées.

La décharge à l'administrateur et la ratification de la nomination du nouvel administrateur seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

Le Conseil d'Administration
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021057.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

RIELLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.230.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE01738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(020943.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

RIELLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 17.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 mai 2003

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

- MM. Ettore Riello, industriel, demeurant à Legnago (Italie), administrateur;
Giancarlo Marangon, dirigeant, demeurant à Padova (Italie), administrateur;
Alceste Murada, administrateur, demeurant à Legnano (Italie), administrateur;
Claudio Bacceli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01737. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020940.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 198.631.050,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 79.016.

*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l. (la Société)
en date du 24 avril 2003*

L'associé unique de la Société a constaté la démission de Bernard Nicolas en tant que gérant de la Société avec effet au 28 février 2003 et a décidé de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'au 28 février 2003.

L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Marc Feider, avocat, demeurant au 10, rue Nicolas Gretd à L-1641 Luxembourg, au poste de nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait et publication

WPP LUXEMBOURG DELTA, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021039.3/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

NABIS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.134.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation NABIS S.A. avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, constituée suivant acte reçu le 4 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16.642, dont les statuts ont été modifiées suivant acte du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 45.421; et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous numéro B 63.134.

La société a été mise en liquidation suivant acte du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C n°790 du 20 septembre 2001, et Monsieur Jean-Jacques Soisson a été nommé en tant que liquidateur avec effet au 29 novembre 2002, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du ministère du notaire soussigné en date de ce jour, dont la minute précède celle-ci.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Présentation du rapport du liquidateur sur les actes accomplis suivant son mandat.
- 2) Nomination de la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE, à Luxembourg, comme Commissaire à la liquidation.
- 3) Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis conformément au mandat conféré, et ce avec effet au 31 décembre 2002.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE avec siège au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg comme commissaire à la liquidation.

Conformément aux articles 151 et 215 de la loi sur les sociétés commerciales, la qualification de réviseur d'entreprises n'est en ce cas pas requise pour le commissaire à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees - R. Thillens - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 64, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

J. Elvinger.

(021633.2/211/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

NABIS S.A., Société Anonyme (en liquidation).Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.134.

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NABIS S.A. avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, constituée suivant acte reçu le 4 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16642, dont les statuts ont été modifiées suivant acte du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 45.421; et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous numéro B 63.134.

La société a été mise en liquidation suivant acte du 26 janvier 2001, publié au Mémorial C n°790 du 20 septembre 2001, comprenant nomination de la société ERNST ET YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg en tant que liquidateur.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Démission du liquidateur actuel.

2) Nomination d'un nouveau liquidateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée, avec effet au 29 novembre 2002, décharge la société ERNST ET YOUNG S.A., avec siège social à Luxembourg de son mandat de liquidateur de la Société et des obligations inhérentes à l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme, avec effet au 29 novembre 2002, en qualité de nouveau liquidateur en remplacement du démissionnaire Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg («liquidateur»).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de procéder à tous inventaires et représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs parts sociales, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens meubles ou immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Thillens - P. Van Hees - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 64, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

J. Elvinger.

(021631.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

NABIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 63.134.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le cinq février.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NABIS S.A. avec siège social à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert I^{er}, constituée suivant acte reçu le 4 février 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 16.642, dont les statuts ont été modifiées suivant acte du 22 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998, page 45.421; et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous numéro B 63.134.

La société a été mise en liquidation suivant acte du 26 janvier 2001, Monsieur Jean-Jacques Soisson a été nommé en tant que liquidateur avec effet au 29 novembre 2002, et la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISE à Luxembourg a été nommé commissaire-vérificateur à la liquidation par acte en date de ce jour, dont la minute précède immédiatement celle-ci.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.251 (mille deux cent cinquante et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Approbation des comptes de la liquidation.
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
4. Clôture de la liquidation.
5. Détermination de l'endroit où les livres sociaux et autres documents seront conservés pour une période de 5 années et du dépôt des sommes et avoirs non distribués à la clôture de la liquidation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation arrêtés au 31 décembre 2002.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société, avec effet au 31 décembre 2002.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A., 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees - R. Thillens - J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, vol. 16CS, fol. 64, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

J. Elvinger.

(021638.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

A.P.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1254 Luxembourg, 26, rue Marguerite de Brabant.

R. C. Luxembourg B 65.384.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour A.P.V. S.A.

Signature

(020949.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 93.174.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le dix avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur Piofrancesco Borghetti, dirigeant, né à Modena (I), le 16 octobre 1956, demeurant à I-40010 Bentivoglio (Bo), 16, Via Romagnoli,

ici représentée par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg section B n° 13.859,

elle-même représentée par Monsieur Pietro Feller et Madame Maryse Santini, tous deux employés privés, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration donnée le 8 avril 2003.

2. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg section B n° 13.859,

elle-même représentée comme il est dit ci-avant, agissant en son nom personnel.

La précitée procuration, signée ne varietur, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme.

Elle existera sous la dénomination de EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille Euro), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 avril 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. Les controverses qui pourraient surgir entre:

- la société et les actionnaires,
- les actionnaires, la société et le conseil d'administration,
- administrateurs,
- actionnaires,

pour des questions internes à la vie même de la société, et à la détention des actions, exception faite de celles qui, selon la loi, ne peuvent pas être compromises, seront déferées à la résolution d'un collège arbitral composé de trois arbitres dont deux seront nommés par les parties intéressées et le dernier, qui aura fonction de président sera désigné par les arbitres nommés préalablement.

En cas de désaccord sur la nomination de l'arbitre qui aura fonction de président, la nomination sera de la compétence du Président du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sur recours de la partie la plus diligente.

Les arbitres décident en étant dispensés de toutes formalités officielles, et doivent émettre leur sentence endéans les 90 jours de leur nomination.

Art. 17. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 18. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 19. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 20. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 21. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 22. L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 1^{er} vendredi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 23. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} vendredi du mois d'avril 2004 à 14.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

M. Piofrancesco Borghetti, préqualifié, dix-neuf mille actions	19.000
La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, préqualifiée, mille actions	1.000
Total: vingt mille actions	20.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 200.000 (deux cent mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 3.650.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Carlo Santoiemma, né à Matera (I), le 25 mars 1967, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Président,

- Monsieur Marco Lagona, né à Milan (I), le 18 avril 1972, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur,

- Monsieur Pietro Feller, né à Milan (I), le 25 octobre 1974, employé privé, Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Monsieur Carlo Santoiemma, préqualifié, est nommé président.

- Le mandat des administrateurs est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004.

3. La société DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, inscrite au R. C. Luxembourg, Section B n°67.895, est désignée comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire est fixé à une année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004.

- L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

4. Le siège de la société est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Feller, M. Santini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 44, case 6. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Delvaux.

(021107.3/208/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

MEDIADIGIT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre Dame.

R. C. Luxembourg B 84.604.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(020950.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

MONDADORI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 9.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 2 avril 2003

Résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Maurizio Costa intervenue en date d'aujourd'hui, le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour et décide de ne pas le remplacer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de sept à six et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Francesco Barbaro, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie), président et administrateur-délégué;
Alessandro Arnone, directeur financier, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Carlo Santoemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Gaby Stammel, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

MONDADORI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Administrateurs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01734. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020951.3/024/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

TRUCKLAND S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mertert.

H. R. Luxemburg B 84.041.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 2. Mai 2003

Punkt 2 der Tagesordnung:

Die Versammlung beschliesst einstimmig, den Verlust 2002 wie folgt zu verwenden:

Ergebnisvortrag	- 19,71
Jahresergebnis 2002	- 28.438,84
Zu verteilende Ergebnisse	- 28.458,55
Ergebnisvortrag	- 28.458,55

Punkt 4 der Tagesordnung:

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Demissionsschreiben des Herrn André Schommer, Kfz-Verkäufer, wohnhaft zu D-54293 Trier, Am Kändelchen 18 und nimmt dieses Schreiben ohne Gegenstimme an.

Die Generalversammlung ernennt einstimmig Herrn Roland Ebsen, Buchhalter, wohnhaft zu L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxembourg zum neuen Verwaltungsratsmitglied bis zur jährlichen Hauptversammlung im Jahre 2007.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Ordentlichen Generalversammlung

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE01973. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020958.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.
